

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que la Société Générale Marocaine des Banques et SOGECAP ont déposé le 21 novembre 2008 un projet d'offre publique de retrait visant les actions La Marocaine Vie, auprès du CDVM.

En conséquence de ce dépôt, le CDVM a demandé à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres La Marocaine Vie.

Ce projet d'offre publique de retrait porte sur les actions La Marocaine Vie constituant l'actuel flottant en bourse, soit 237 555 actions. A l'issue de cette offre, La Marocaine Vie a l'intention de demander sa radiation de la Bourse de Casablanca.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi relative aux offres publiques, le CDVM dispose de 10 jours pour se prononcer sur la recevabilité de ce projet.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions ainsi que son calendrier seront publiés dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

DO/EM/011/2008

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières